CYSOING

UNE RIXE ENTRE FERMIERS. — Deux cultivateurs, M. Lecoq, de Camphin-en-Pévèle, et M. Leclerc, de Cysoing, se sont portés des coups à cause d'un désaccord survenu à propos de la location d'une ferme. La gendarmerie de Cysoing, informée, a ouvert une enquête.

TEMPLEUVE

UNE REUNION DES PRODUCTEURS DE GRAINES DE BETTERAVES. — Une grande réunion aura lieu à la Mairie, aujourd'hui, dimanche, à 16 heures, de tous les producteurs de graines de betteraves de la région de Templeuve, Cysoing, Orchies, Bersée, Nomain, etc.

Ordre du jour : 1. Entente pour la détermination du rendement à l'hectare pour les dossiers de dommages de guerre ; 2. Fixation du prix des graines pour chaque année de guerre ; 3. Protection des planteurs de graines de betteraves ; 4. Désignation de commissions pour entente avec les commissions cantonales intéressées.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 8 FÉVRIER :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Bibliothèque Saint-Christophe, 16, rue des Orphelins : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Mutuelle des Employés du Commerce et de l'Industrie : Salle des fêtes Hospices, réunion générale à 9 h. 45.

Maison des Œuvres : de 9 à 11 h., Secrétariat du Peuple : Consultations gratuites. — De 9 à 11 heures, œuvre de Saint-François-Régis, pour mariages d'indigents. — A 4 h., « L'abbé Constantin ».

Théâtre municipal : A 15 h., « La Traviata » ; à 20 h., « La Fille de Mme Angot ».

Pharmaciens de garde : MM. Fiévet, 2, rue de Lille ; Poiteau, 113, rue de Roubaix.

UN ACCIDENT MORTEL dans un peignage

Un ouvrier enlevé par une transmission

Un affreux accident, qui a eu des conséquences mortelles, s'est produit samedi matin dans une des salles du peignage de Mme veuve Fouan-Lemau et fils, rue de Roubaix.

Il était cinq heures et demie environ, les ouvriers étaient occupés à leur travail au milieu des machines en activité. L'un d'eux, un ouvrier dégorgeur, M. Arthur Bauwens, âgé de 26 ans, demeurant en logement rue du Niot, voulut placer une courroie sur une transmission, quand, par suite d'une glissade, son pied s'accrocha dans le cuir, qui l'entraîna dans le mouvement de rotation de la commande. Les ouvriers témoins de l'accident, se précipitèrent au secours du malheureux, qui tournait dans l'espace. Dégagé aussi vite que possible de sa situation critique, l'ouvrier dégorgeur fut transporté, inanimé, dans une pièce de l'usine, où M. le docteur Aerts, mandé sur le champ, vint lui prodiguer ses soins. M. Bauwens avait le bas de la jambe gauche en lambeaux. Son état de gravité exigea son transfert immédiat à l'Hôpital Civil. Là, M. le docteur Julien procéda à la ressection du membre déchiqueté, et cette opération en appelait une autre. Malheureusement, l'infortuné garçon expira, dans la soirée, des suites de ses blessures.

AU RAVITAILLEMENT

Vente de vin rouge (Conditionnement, place Sébastopol), le lundi 9 février (1 litre par personne pour 1 fr. 75). Secteur 6 : cartes grises, numéros pairs de 8 à 9 h., impairs de 9 à 10 h. ; cartes roses, pairs de 10 à 11 h., impairs de 11 à 12 h. — Secteur 7 : cartes grises, pairs de 2 à 3 h., impairs de 3 à 4 h. ; cartes roses, pairs de 4 à 5 h., impairs de 5 à 6 h.

L'inscription du charbon (Mairie de Tourcoing, Salle des Fêtes), le lundi 9 février : secteur 6 : cartes grises, de 8 h. 30 à 11 h. 30 : cartes roses de 2 h. à 4 h. 30 : 1 et 2 personnes, 100 k. pour 14 fr. 50 ; 3, 4 et 5 personnes, 150 k. pour 21.75 ; 6 personnes et plus, 200 k. pour 29 fr. Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

Mardi 10 février : secteur 7.

Le coke à domicile. — Inscriptions : rue Carnot, 27 et Usine à gaz, rue de l'Union. Secteur 2 : lundi 9 février, cartes roses ; mardi 10, cartes grises ; 1 et 2 personnes, 5 hls ; 3 à 5 personnes, 8 hls ; 6 personnes et plus, 10 hls. Prix par hectolitre, 8 fr., plus 0.50 pour transport. Se munir de la carte de pain.

Au Service des vêtements et chaussures (Amicales), rue du Haze. — Avis : Il sera mis en vente aux Amicales, rue du Haze, premier étage les lundi et mardi de chaque semaine, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 à 4 h. du soir : bonneterie, gilets à manches pour hommes, couvertures, pardessus, vareuses pour enfants jusqu'à 5 ans, chemises fillettes, caleçons de sport, chaussures de fatigue et de repos pour hommes, chaussures américaines pour femmes et enfants ainsi qu'un lot de semelles et de talons en cuir.

A propos des ventes de vêtements et chaussures qui ont lieu régulièrement les lundi et mardi de chaque semaine à partir de 8 h. du matin et 2 h. de l'après-midi, il est recommandé aux familles de se présenter de préférence au début de la matinée ou de l'après-midi et non pas en fin de séance, à un moment où il est impossible de servir les retardataires trop nombreux qui se présentent.

En suivant ces indications, les familles seront servies plus rapidement et éviteront une attente toujours désagréable et, le cas échéant, de devoir être renvoyées à une autre séance en raison du temps insuffisant qui resterait jusqu'à l'heure de la fermeture et qui ne permettrait pas de servir les personnes qui se seraient présentées tardivement.

GROUPE DES MUTILÉS DE LA FÉDÉRATION DE TOURCOING ET DE SES CANTONS. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Le Groupe des Mutilés de la Fédération de Tourcoing rappelle à MM. les Industriels et Négociants qu'il y a encore en ce moment, 102 mutilés à placer. C'est un devoir pour toute personne désirant employer un personnel de confiance, de penser à ceux qui, à l'heure actuelle, sont victimes de leur bravoure. Ces mutilés ont également une famille à soutenir et un avenir à assurer à leurs enfants, et ce n'est pas avec la maigre pension que l'Etat leur alloue, qu'ils peuvent y parvenir.

Les places d'employés, hommes de confiance, veilleurs, gérants, ouvriers cordonniers, etc., etc., seront acceptées avec reconnaissance.

Les offres d'emploi seront reçues au bureau de la Fédération des Combattants, 43, rue du Haze, à Tourcoing, où, par un classement rationnel, on pourra donner satisfaction à l'employeur et à l'employé.

Pour la Commission :
Le président, A. DUGAUQUIER.

UNION POST-SCOLAIRE DE TOURCOING. — **Section de Préparation militaire.** — On nous prie d'insérer ce qui suit :

« Les conscrits de la classe 1921 qui désirent faire partie de cette société devront se faire inscrire au siège (Gymnase municipal, rue de Gand) dimanche prochain 8 courant, de 10 h. à midi : ils pourront, s'ils le préfèrent, adresser leur adhésion à M. Rémy Parey, vice-président [illegible] de Tourcoing. »

UNE CONFERENCE SUR L'ALASKA. — Le R. P. Bernard, missionnaire diocésain, donnera, jeudi soir, à 7 h. ½, à la Maison des Œuvres, une conférence avec projections sur l'Alaska. Le conférencier nous arrive avec la réputation d'un causeur fort attrayant, dont la parole a été applaudie dans toutes les grandes villes de France et spécialement à Paris.

Les places du parterre sont à retirer contre un droit de 0 fr. 50, à la Librairie Catholique, 18, rue de Tournai. Les autres places sont gratuites. Les enfants non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

MISE EN LIBERTÉ D'UN OFFICIER ALLEMAND. — Sittinger, officier allemand, qui était chargé, pendant l'occupation, du service des réquisitions, à Tourcoing, a été confronté, samedi, avec des personnes de Tourcoing, qui ont déposé favorablement et affirmé sa correction. Il a été remis en liberté provisoire.

UN ACCIDENT A LA GARE. — Un domestique, au service de M. Irénée Fourré, M. Louis Soyez, 36 ans, domicilié à Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, plaçait son camion près d'un wagon en déchargement à la Petite Vitesse quand, par suite d'un brusque mouvement du cheval, il eut la main prise entre la flèche du véhicule et la paroi du wagon. Il en est résulté un écrasement des doigts. M. le docteur Catteau lui a prescrit un repos de vingt jours.

L'ESCROQUERIE AU CHOMAGE. — M. Guilland, commissaire de police du 3e arrondissement, a verbalisé à la charge d'un terrassier, Désiré Pollet, 46 ans, et sa ménagère, Julie Decambre, 48 ans, demeurant tous deux 12, rue du Général-Drouot, inculpés d'escroquerie d'une somme de 196 francs, au préjudice de la caisse de secours aux nécessiteux.

AU VRAI BON MARCHÉ, 13-15, rue de Tournai. Grand choix à tous les rayons. Prix très avantageux. 44132d

UN POTEAU TELEGRAPHIQUE SUR LA TÊTE. — L'accident s'est produit hier, vers 16 heures, rue du Blanc-Seau.

Un employé des P. T. T., M. Victor Delberghe, demeurant rue des Cinq-Voies, 13, cour Delcroix, transportait, avec des camarades, un poteau télégraphique. Au moment du « lâchez-tout », M. Delberghe tomba par suite d'une glissade et le poteau, qui avait été lancé, lui toucha la tête. M. le docteur Aerts, appelé à lui donner ses soins, a constaté des contusions peu graves à la figure. Le blessé a été reconduit en voiture à son domicile.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de Tourcoing, 1, rue de l'Hôtel de Ville, a l'honneur d'informer sa clientèle que ses bureaux et caisses seront fermés à midi jusqu'à nouvel ordre. 44161

MAISON DES ŒUVRES. — Aujourd'hui dimanche, de 9 à 11 h., Secrétariat du Peuple (consultations gratuites). A la même heure, œuvre de Saint-François-Régis (mariage des indigents). A 11 h., société Saint-Joseph.

A 4 h., représentation de « L'Abbé Constantin », par le Cercle les XIII, de Roubaix. Prix des places ordinaire.

RECONSTITUTION. Pendules œils de bœuf, réveils. S'adresser à Tourcoing. **Au CŒUR D'OR, 39, rue St-Jacques.** Grand assortiment. 44186

L'AIDE AUX VEUVES DE GUERRE. — Le Comité de Tourcoing de l'Aide aux veuves de guerre nous prie d'insérer :

« Le Comité de Tourcoing de l'Association des veuves de guerre dont le siège est 40, rue du Midi, est heureux de faire connaître aux intéressées qu'à partir du 10 courant, les veuves malades, qui recherchent du travail, ou qui désirent avoir des renseignements au sujet des Pupilles de la Nation peuvent se présenter dans ses bureaux aux jours et heures ci-après : pour les demandes de travail, le mardi de 10 h. à midi ; pour les Pupilles de la Nation, le mercredi de 10 h. à midi ; pour les malades, le jeudi, de 10 h. à midi.

P. MAES, tailleur, 21, rue de l'Industrie. 44205d

RONCQ

UNE GRAVE AFFAIRE DE RECEL

Des titres, volés par les Boches à Comines sont trouvés en possession d'habitants de Roncq

ARRESTATIONS SENSATIONNELLES

Une affaire de la plus haute gravité, qui, en raison de la qualité de certains inculpés, produira une grande émotion dans la région, vient d'être découverte à Roncq, et fait actuellement l'objet d'une enquête. Il s'agit de recel de titres que des habitants de Comines avaient cachés pour les ravir à la rapacité allemande et qu'un Roncquois a achetés à un soldat boche.

Depuis quelque temps cette affaire était connue, et dans la commune, certaines personnes étaient au courant ; pourtant la police n'avait pas encore eu à s'en occuper.

Enfin, à la suite d'une plainte motivée, M. Bicheyre, commissaire de police, ouvrit une enquête. Les personnes visées furent questionnées et ne tardèrent pas à passer des aveux complets.

Les inculpés sont trois jusqu'ici, mais nous croyons savoir que l'affaire réserve d'autres surprises et que d'autres personnes pourraient y être mêlées.

L'état de l'enquête ne nous permet pas d'entrer aujourd'hui dans d'amples détails ; nous aurons à y revenir.

Dès aujourd'hui, nous pouvons dire cependant que les titres volés étaient au nombre de sept ; ils étaient d'origine serbe, belge et française. Ils avaient, ainsi que nous le signalons plus haut, été volés à Comines, au cours de l'occupation, par un soldat allemand et vendus à un habitant de Roncq, lequel les a liquidés à vil prix à quelques amis.

Quatre de ces valeurs ont été jusqu'ici retrouvées, les autres se trouvent, croit-on, en possession d'un habitant d'une localité voisine, qui, sans doute, aura déjà été interrogé par la justice. Ajoutons que les coupons de ces titres ont été touchés en février 1919. C'est ce qui aura sans doute mis sur la trace des détenteurs.

Trois personnes, avons-nous dit, sont sous les verrous. Ce sont MM. Adolphe B..., tailleur, rue du Tamis ; Henri V..., tisserand, rue des Chats-Huants, et Henri C..., menuisier, rue de Bousbecque. L'un d'entre eux remplit, depuis peu de temps, un mandat public.

MOUVAUX

UNE CEREMONIE DE REPARATION A L'ECOLE DU SACRE-CŒUR. — Aujourd'hui dimanche, après la grand'messe, à la paroisse du Sacré-Cœur, aura lieu une cérémonie de réparation à l'Ecole libre du Sacré-Cœur.

Un magnifique Crucifix, offert par les paroissiens, sera porté par les hommes, de l'Eglise au Patronage, où il remplacera le Christ qui a été profané par les Allemands pendant la guerre.

Les écoles, qu'ils ont employées comme écuries pendant quatre ans, ont été restaurées. C'est dans une des salles qu'aura lieu cette cérémonie.

Dans cette salle sera ensuite installé un cinéma paroissial. Pendant les jours gras, des fêtes, dont nous donnerons prochainement le programme, y seront données à l'occasion de cette inauguration.

LES ANCIENS PRISONNIERS MILITAIRES OU CIVILS, soit chargés de famille, soit malades, mais nécessiteux dans l'un ou l'autre cas, peuvent se faire inscrire à la Mairie (1er étage) jusqu'au mardi 10, en vue de l'obtention d'un secours.

AU RAVITAILLEMENT. — Le lundi 9, de 8 à 11 h. et de 13 h. 30 à 16 h., vente libre de chaussures diverses : semelles hommes et femmes 2.85 la paire ; semelles filles et garçons, 2.10 ; talons, 0.90 ; cuir le kilo 8.55 ; doublure noire, le mètre 1.70 ; tissus jupe, le mètre 7.35 ; couverture, 13 fr. la pièce. Il n'y aura pas de vente de denrées lundi.

MARCQ-EN-BARŒUL

L'ASSASSINAT D'UNE BOUCHERE

Les jurés signent un recours en grâce en faveur de l'assassin, condamné à mort.

Nous avons relaté que la Cour d'assises du Nord a condamné à mort Lucien Stierling, l'assassin de la bouchère de Marcq-en-Barœul.

Les jurés, qui avaient répondu affirmativement aux questions qui leur furent posées, et qui avaient refusé à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes, ont signé un recours en grâce en faveur du condamné à mort.

CARTES DE SUCRE. — La Mairie nous prie d'insérer : « Les personnes n'ayant pas encore établi leur feuille de famille devant servir à l'établissement de leur carte de sucre, sont priées de le faire sans retard et d'en faire le dépôt au bureau de la rue du Quai. Ces feuilles servent également au recensement des enfants ayant droit à la distribution de gâteaux du 15 février. »

COMINES

LA STATISTIQUE DE LA COMMUNE pendant l'année 1919 s'établit ainsi : mariages, 42 ; naissances, 25 ; décès, 15. Les décès se classent comme suit : de moins de 1 an, 1 ; de 1 à 20 ans [illegible] ; de 20 à 40, 3 ; de 40 à 60, 6 ; de plus de 60 ans, 4.

Causes des décès : gastro-entérite, 1 ; tuberculose, 6 ; cancers, 3 ; divers, 5.

RAVITAILLEMENT. — Jeudi 12 et vendredi 13 février, vente des denrées suivantes :

Par carte : 1 kil. cacao, 4.90 ; 1 kil. farine lactée, 2.00. Par 3 personnes : 1 boîte de confiture, 2.60 ; 1 boîte de bœuf rôti, 1.00 ; 1 boîte de pâté, 1.60 ; 1 litre de haricots, 0.85.

RAVITAILLEMENT DES CHEVAUX. — La Mairie prie d'insérer :

« Une distribution d'avoine aura lieu mardi 10 février courant, la ration sera de : 70 k. d'avoine 30 kil. d'orge par cheval ou mulet.

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL aura lieu le lundi 9 février, à 17 h. 30, pour la session ordinaire de février. Mardi 10 février, réunion de la Commission pour allocations.

CRÉDIT FRANÇAIS
15, Rue de Lille, TOURCOING
17, Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
PAIEMENT DE COUPONS
42914 aux meilleures conditions

LILLE

LES ROUISSEURS-TEILLEURS du NORD, réunis à Lille, au Palais de la Bourse, sous la présidence de M. Nicolle, ont décidé de se constituer en syndicat. Une assemblée générale aura lieu bientôt pour sa constitution.

LES FUNERAILLES DE Mlle DE BETTIGNIES auront lieu prochainement, la levée du corps devant se faire dans le courant de la semaine en Allemagne.

LA FRAUDE. — Cyrille Deraegel, 40 ans, habitant 38, rue d'Or, à Bruxelles, arrêté samedi en gare de Lille par la douane, a été trouvé porteur de 17 kilos de tabac, d'une valeur de 425 francs.

CARNET DU JOUR

MARIAGES

— Samedi, à onze heures, a été célébré, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mariage de Mlle Aldegonde Melliez, fille de M. et Mme Alphonse Melliez-Debaisieux, avec M. Jean Fournier, fils de M. et Mme Oscar Fournier-Rossé.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Bauden, vicaire de la paroisse, qui célébra le Saint-Sacrifice.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Alphonse Melliez, son frère, et pour le marié, Mlle Marie-Thérèse Fournier, sa sœur.

Au cours de la cérémonie, un ami de la famille a chanté avec beaucoup d'expression le « Panis Angelicus » de César Franck, et l'« Ave Maria » de Gounod. M. Lechantre, l'artiste violoncelliste tant apprécié, a parfaitement rendu le « Chant Russe » de Lalo et a admirablement fait ressortir toute la mélodie du « Dernier Sommeil de la Vierge », de Massenet. Les orgues étaient tenues par M. Paul Lepers, organiste de la paroisse, qui s'est révélé parfait artiste.

— Samedi matin, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, a été célébré, dans la plus stricte intimité, à 9 heures, le mariage de notre confrère, M. Fernand Oudart, rédacteur à l'« Echo du Nord », ancien rédacteur au « Journal de Roubaix », avec Mme veuve Sevestre, née Marthe Fayeux.

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort de M. l'abbé Albert Dujardin, professeur d'humanités à l'école Saint-Joseph et supérieur du collège Saint-Louis de Gonzague, à Lille, décédé dans sa 43e année, après quelques jours de maladie.

— Les funérailles de M. Théophile-Xavier Battet, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, vice-président du Comité catholique du Nord, président de la Société de secours mutuels de Fives-Saint-Maurice, ont été célébrées vendredi, à onze heures, en l'église Saint-Maurice des Champs, à Lille.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — **Le Syndicat des débitants de boissons** nous prie d'insérer la communication suivante : « Le Syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons informe ses adhérents qu'ils doivent, en conformité de la loi du 20 août 1919, afficher les tarifs de liqueurs et repas dans leur salle de débit, ceci à seule fin de s'éviter des poursuites judiciaires. »

—— **Appiceurs, tailleurs, pompiers, culottiers, giletières de Roubaix-Tourcoing et environs.** — Réunion le lundi 9, à 18 h., 43, rue de l'Alouette. Ordre du jour : Nouveaux tarifs.

—— **Société de secours Saint-Michel.** — Aujourd'hui dimanche, recette au local, rue Archimède, 1.

—— **Fédération nationale des combattants belges** (126, rue de la Gare). — Service du secrétariat ouvert des cotisations et réclamations. A 11 h. réunion vert dimanche 8 février, de 10 à 11 h., pour paiement commission.

TOURCOING. — **Chambre syndicale des ouvriers du bâtiment.** — Les ouvriers menuisiers, charpentiers, peintres et similaires, sont invités à assister à la réunion technique mensuelle, qui aura lieu, le mercredi 11 février, à 8 h., du soir, au siège du Syndicat, 105, rue de la Cité (Maison du Peuple).

MOUVAUX. — **Prévoyants du Commerce et de l'Industrie roubaisiens.** — Réunion aujourd'hui, dimanche, à 11 h. 30, rue Négrier.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart

Vol. — Le sieur Bernard Saverys, brocanteur à Armentières, ramasseur de peaux et chiffons, s'est vu dresser procès-verbal sur le territoire d'Houplines et est poursuivi pour vol de ferrailles, un arrêté municipal interdisant ce genre de ramassage. — 25 francs d'amende.

— Raymond Altenhoven est poursuivi pour le même délit : vol de tôles à Houplines au préjudice de la Reconstitution. Le ministère des Régions libérées a en effet rigoureusement interdit d'enlever les matériaux récupérés au cours des travaux de déblaiement et remise en état du sol. Ces matériaux doivent être stockés en vue de leur utilisation ultérieure. 16 fr. d'amende à Altenhoven que les affiches municipales auraient dû mettre en garde.

— Georges Verse, 22 ans, 47, rue Victor-Hugo, à Seclin, inculpé d'avoir soustrait, le 12 décembre 1919, des tiges de fer au préjudice de la Reconstitution, récolte 50 fr. d'amende.

— Alphonsine Duthoit, ménagère à Lomme, pour avoir dérobé une petite quantité de charbon sur une voiture chargée du précieux combustible, est condamnée à 15 jours avec sursis.

— Paul Flinois, tourneur en bois, 35 ans, ouvrier chez M. Aubry, rue Davis, 5, à Esquermes, a essayé en quittant son travail le 5 janvier d'emporter trois pieds de chaise d'une valeur de 9 francs. Le Tribunal lui inflige 2 mois de prison.

Infraction à la loi sur les étrangers. — Pour défaut d'immatriculation et carte d'étranger, les sujets belges Ferdinand Devraye, Emile Debruine, récoltent 16 fr. d'am. ; Mélanie Peraux, 25 fr.

Défaut d'affichage. — Julie Seys, bouchère à Roubaix, boulevard de Paris, 25 fr. d'amende ; Laurence Housseaux, épicière à Roubaix, rue de Lecers, 25 fr. d'amende.

Infraction à la police sanitaire. — M. Albert Lavigne, 29 ans, avait un cheval atteint de gale et diverses maladies externes. M. Lefebvre, vétérinaire, lui en avait interdit la vente pour tout autre usage que l'abattoir. Au lieu de se procurer le laissez-passer exigé par la loi pour diriger le cheval sur l'abattoir, Lavigne préféra le vendre à M. Durand, marchand de viande de cheval à Roubaix. Cette infraction lui vaut 50 fr. d'amende.

Outrages aux agents. — 50 fr. d'am. octroyés à M. Pierre Béeu, de La Bassée, pour avoir, le 14 décembre, dans la soirée, insulté un agent qui invitait les consommateurs d'un estaminet à se retirer.

Spéculation illicite. — J.-B. Brouckaert, commerçant, 15, rue Jeanne-d'Arc, à Hellemmes, a été trouvé, de sa part, au moment où il vendait au prix de 30 fr. les 100 kilos du charbon qu'il payait aux mines 5 fr. 50. Son cas s'aggrave du fait que les sacs saisis vendus pour 100 k. n'en pesaient que 90.

Pour spéculation illicite et tromperie commerciale sur le poids de la marchandise, il se voit condamné à 1 mois de prison, 1.000 fr. d'amende, insertion dans les journaux et affichage.

— Victor Cornemont, épicier, rue du Moulin-Fagot, Tourcoing, inculpé de spéculation illicite et tromperie commerciale sur produits alimentaires, est condamné par défaut à 500 fr. d'amende, insertion au « Journal de Roubaix » et affichage du jugement.

— Clara Mariental, marchande de lait à Roubaix, 50, rue de Bothane, poursuivie pour falsification, un échantillon prélevé sur le lait mis en vente ayant donné à l'analyse 60 0/0 d'eau, reçoit 30 francs d'amende.

— Théophile Vandewyngaerde, 37 ans, rue du Moulin, à Canteleu, marchand de légumes ambulant, a triché sur le poids. Cette tromperie commerciale lui vaut 300 fr. d'amende. — 15 jours de prison avec sursis.

— 300 fr. d'amende sont infligés à Emile Bruyneel, 55 ans, marchand de beurre à Roubaix, rue de l'Epeule pour avoir négligé d'étiqueter des mottes de margarine.

Violences et voies de fait. — Cyrille Vandevelde, 35 ans, tisseur à Roubaix, rue de Menin, était en mauvaise intelligence avec le sieur Vandekerkove, habitant rue du Cartinet, au sujet d'une vieille querelle survenue entre ce dernier et l'amie de Vandevelde, Angèle Verhofe.

Pris de boisson, Vandevelde voulut un soir pénétrer de force au domicile de Vandekerkove pour lui demander des explications. Il se voit infliger 25 francs d'amende.

— Mlle Valentine Vanderstock, 26 ans, habitant Lille, 19, rue Henri Kolb, ayant eu une explication orageuse avec sa locataire, Mme Koucke, au sujet d'une question de loyer, se laissa aller à la gifler. 25 fr. d'amende avec sursis.

Défaut d'affichage des prix. — Adolphe Lampe, boucher, à Roubaix, 25 fr. d'amende.

Infraction à la loi sur les étrangers. — Pour défaut d'immatriculation et de carte, les sujets belges François Debure et Théophile Vandenberghe, récoltent 25 fr. d'amende.

Spéculation illicite. — Le nommé Van Trycken, Joseph, dit le Brugeois, sujet belge 35 ans, marchand de charbon à Roubaix, rue Jacquard, 152, s'est vu dresser procès-verbal le 24 novembre, par le commissaire de police, pour avoir vendu du charbon à raison de 35 centimes le kilo. Il payait ce charbon aux camionneurs automobiles, entre 23 et 25 fr., et le revendait par petites quantités à des prix que le tribunal a jugés exagérés. Il lui est infligé 500 francs d'amende, insertion dans le « Journal de Roubaix », affichage du jugement pendant 3 mois à la porte du municipal. — Le sieur Jules Philippo, cabaretier, à domicile et à la Mairie.

Tentative de corruption et infraction à un arrêté Roubaix, boulevard Gambetta, récolte 100 fr. et 5 fr. d'amende pour avoir fait danser dans son estaminet le 21 décembre, sans autorisation. Pour éviter le procès-verbal, il avait offert 50 francs aux agents qui verbalisaient.

Coups et violences. — Arthur Duleu, employé à Roubaix, est condamné à 25 fr. d'amende pour avoir frappé un de ses camarades de travail.

—— Une affaire de coups et violences dans laquelle était inculpé le sieur Jules Vierlynck, mécanicien fumiste, 45 ans, de Roubaix, pour crinsoillies, s'est terminée par un acquittement. La plainte portée pour coups sur la personne de sa concubine, Joséphine Schlitz, et la fillette de cette dernière, avait été retirée trop tardivement. Les déclarations des témoins sont tout à fait favorables à l'inculpé.

Coups et blessures. — Le nommé J.-B. Potteau, habitant rue des Girondins, 12, à Tourcoing, 24 ans, s'est laissé aller, le 26 décembre, à des violences sur la personne de M. Holwoudt, contre qui il avait des griefs personnels. Holwoudt, déclare-t-il, l'aurait dénoncé aux Allemands pendant l'occupation et provoqué son exode comme prisonnier civil. La distribution de coups de poing et pied a amené pour Holwoudt une incapacité de travail de 15 jours. Le tribunal, pour ces explications peu courtoises, inflige à Potteau 2 mois de prison avec sursis, et 200 fr. de dommages et intérêts.

Infraction à la police des chemins de fer. — Henri Picavet, pour avoir voyagé sans ticket d'Armentières à Saint-André, le 15 décembre, récolte 50 francs d'amende.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — **Hippodrome-Théâtre.** — Aujourd'hui, la Tournée Baret donne, en matinée et en soirée, deux représentations de la pièce « Amour, quand tu nous tiens !... »

—— **Hippodrome-Théâtre.** — **Saison lyrique 1919-1920.** — Dimanche 15 février, en matinée et en soirée : « La Poupée », la charmante opérette d'Audran ; Mardi-Gras, 17 février, en matinée et soirée : « Les Saltimbanques », l'entraînante et populaire opérette de Louis Ganne, avec le concours d'artistes des principaux théâtres de Paris.

« E.V. Loyal and partner », attraction sensationnelle, paraîtra aux quatre représentations.

La location est ouverte en permanence chez Mme Jubé, 16, rue de la Gare.

LE CONCERT DE GALA de la GRANDE-HARMONIE

C'est mardi prochain, 10 février, qu'aura lieu, à l'Hippodrome, le grand concert par lequel notre société nationale « La Grande-Harmonie », magnifiquement reconstituée, ainsi qu'elle en a déjà donné la preuve en plusieurs occasions, et particulièrement lors de son audition de Sainte-Cécile, rouvrira la série renommée de ses fêtes de gala offertes à ses membres honoraires.

Elle s'est assuré le concours de brillants artistes des grandes scènes parisiennes et de notre ville : Mlle Bernard, de l'Opéra Comique ; Mlle Faber, Sociétaire de la Comédie Française ; M. Cazette, de l'Opéra Comique ; M. André Brunot, Sociétaire de la Comédie Française ; M. Monsuez, professeur de violoncelle au Conservatoire de Roubaix ; M. Meyer, pianiste-compositeur.

Voici le programme qui sera exécuté : Première partie : 1. a) Ouverture d'Euryanthe (Weber) ; b) Marche militaire française (St-Saëns), la Grande-Harmonie. — 2. Air de La Tosca (Puccini), M. Cazette. — 3. a) Mélodie (Rubinstein) ; b) Sérénade (Glazounow), M. Monsuez. — 4. Fabliau de Manon (Massenet), Mlle Bernard. — 5. a) L'Auberge pauvre (Jules Jouy) ; b) Bruit de voix (P. Géraldy), M. André Brunot. — 6. a) Profil de Parisienne (P. Bilhaud) ; b) L'Amour et la Folie (Bourgault), Mlle Jane Faber. — 7. Duo de Manon (1er acte) (Massenet), Mlle Bernard et M. Cazette. Entr'acte de 10 minutes.

Deuxième partie : 1. Air de la Vie de Bohême (Puccini), Mlle Bernard ; 2. a) Les Chanteurs (J. Thinot) ; b) La Garonne (G. Nadaud), M. André Brunot ; 3. Caprice Hongrois (Dunkler), M. Monsuez ; 4. a) Le fou rire (J. Normand) ; b) Petit Oiseau (P. Bilhaud), Mlle Jane Faber ; 5. Air de Werther (Ô lied d'Ossian) (Massenet) ; 6. Le Baiser, comédie de Théodore de Banville : Pierrot, M. André Brunot ; La fée Urgèle (Mlle Jane Faber).

A la demande de l'Association d'aide aux Veuves et Orphelins de la Grande Guerre (présidente Madame la maréchale Foch), une quête sera faite au cours du Concert en faveur de cette œuvre.

TOURCOING. — **Théâtre Municipal.** — Dimanche 8 février, à 3 h., en matinée, « La Traviata », opéra en 4 actes de G. Verdi. A 8 h., en soirée, « La Fille de Madame Angot », opéra comique en 3 actes de Ch. Lecocq, avec le concours de Mlle De Barbieux.

Lundi 9 février, « La Fille de Madame Angot ».

ROUBAIX

SALLE SAINTE-CÉCILE Dimanche 8 Février Matinée à 3 heures Soirée à 7 h. ½
Cendrillonnette, comédie. Le Fils de la Nuit, 6e épisode. Le Spectre du Passé. Un drame d'Amour sous la Révolution, dernière épisode Sa Majesté l'Argent, 4e épis. Le duel. Scènes comiques. 44143d

CASINO-PALACE Grande-Rue 59 bis, **ROUBAIX**
Matinée à 3 heures —o— Soirée à 8 heures
Deux grandes séances de Music-Hall. Les 7 Kassuli, célèbre troupe acrobatique. Valdor, de l'Opéra-Comique. Trio 2 Aldons, mains à mains. Harmant, fantaisiste. Gil-Bert, comique. Du Cros, comique de genre. Gilberte, diseuse. Gaby, chanteuse. De Luclay, chanteuse. Milcamps, dans ses nouvelles imitations. Prix des places habituelles. Location 12, Place de la Liberté. 44235d

GAUMONT SALLE DUBUS r. des Champs, 57-59, Rx **CINÉMA**
Aujourd'hui, matinée à 3 heures. Soirée à 7 h. ½. S. A. R. le Prince Henri, grand ciné drame moderne en 4 parties. Frère de lait, comique. Un tombeau, comédie dramatique en 4 parties par W. S. Hart. Invention, scène comique. Actualités, etc. 44154d

IDEAL-CINÉMA Salle du CAFÉ FRANÇAIS 134, Grande-Rue, Roubaix.
GRAND PROGRAMME : Marie les Haillons, avec Mary Pickford, etc. Séances et prix habituels. 44133d

WATTRELOS

CINÉMA DU LABOUREUR
PROGRAMME DU 7 AU 12 FÉVRIER
Un Forban, drame en 4 parties. Frères de lait, comique. Le Prince errant, drame en 4 parties. Le Fils de la nuit, en 2 parties. Le Racot de Radinois, comique. Le Comte de Monte-Cristo, en 3 parties. — Gaumont-Journal. 44132d

TOURCOING

TOURCOING-HIPPODROME Programme du 7 au 13 Février
Pina Minichelli dans le MAITRE DE FORGES, Gd drame populaire. CHARLOT a la bosse du travail ; l'inimitable Charlie ; Chaplin ; et autres vues. — Partie Concert : Jane Arbert, diseuse ; Danrog and Cie, illusionniste ; Gibert M. Comique. LES DEL FA, clowns imitateurs comédiens. A partir d'aujourd'hui, la clientèle pourra trouver à l'Hippodrome des fauteuils réservés et des loges. Location tous les jours à partir de dix heures du matin. 41068

SPLENDID-CINÉ 17, rue des Anges, Tourcoing. Sam. Dim. Lundi. Jeudi. à 8 h. Dim. Lundi. Jeudi à 3 heures
Joli spectacle de Ciné et Intermède. Mme Sorelli, soprano, 1er prix du Conservat. de Bruxelles. 44105

NORD

LES DOMMAGES DE GUERRE. — **Résultats des travaux des Commissions cantonales.** — Toutes les Commissions cantonales du département ont commencé leurs opérations et tenu audience.

Quatorze Commissions n'ont pas fait parvenir encore le résultat de leurs travaux. Le total général pour les quatre-vingt-dix-sept autres Commissions est de 14.840 décisions rendues et l'on peut estimer qu'à l'heure actuelle 15.600 dossiers ont été solutionnés.

Voici, pour notre région, le détail des décisions rendues :

Cysoing, 184. — Lannoy, 441. — Lille-Est (1re), 219 ; Lille-Est (2e), 88 ; Lille-Nord, 84 ; Lille-Nord-Est, 67 ; Lille-Ouest (1re), 184 ; (2e), 138 ; Lille-Sud, 350 ; Lille-Sud-Est (1re), » ; (2e), 62 ; Lille-Sud-Ouest, 1.140. — Quesnoy-sur-Deûle (1re), 30. — Roubaix-Est (1re), 238 ; 2e (Wattrelos), ». — Roubaix-Nord (1re), 158 ; 2e (Wattrelos), 123. — Roubaix-Ouest (1re), 117 ; 2e (Croix), 64. — Tourcoing-Nord (1re), » ; 2e (Halluin), 239. — Tourcoing-Nord-Est, ». — Tourcoing-Sud (1re), 225 (2e), 9.

FRATRICIDE PAR IMPRUDENCE A LALLAING. — Un enfant de 13 ans, Fidèle Lenglin, a tué accidentellement d'un coup de fusil son petit frère, Félix, 11 ans.

UNE VERRERIE REÇOIT DU CHARBON ET REPREND SA FABRICATION. — La verrerie Houtard, de Denain, arrêtée il y a deux jours, faute de charbon, ayant reçu du combustible, a pu reprendre sa fabrication.

LE CONGRÈS SOCIALISTE DU NORD se tiendra aujourd'hui, dimanche, à 10 heures, à l'Union de Lille.

LE MEILLEUR SPECIFIQUE des Maladies des **VOIES URINAIRES** est le
CLAIROL
dont l'action antiseptique remarquable s'exerce sur toutes les affections de l'appareil urinaire, telles que : Ecoulements, cystites, pyélites et pyélo-néphrites. Dès les premiers jours les douleurs cessent et la suppuration s'atténue. La boîte 6 fr. — Dépôt principal pour Roubaix : Pharmacie du Progrès, 163, Grande-Rue ; Pharmacie du Fresnoy, rue du Fresnoy, Roubaix. 507-3

BELGIQUE

L'INCENDIE de l'Ecole normale de Nivelles

SIX VICTIMES

Bruxelles, 7 février. — Les recherches effectuées jusqu'à présent pour établir le nombre exact des élèves manquants permettent malheureusement de croire que six victimes auraient succombé dans l'incendie. Outre le professeur Guyaux et les trois élèves dont la mort est certaine, deux autres élèves sont introuvables.

En plus, à l'hôpital, deux élèves blessés qui y sont en traitement, sont toujours en danger.

LES FOUILLES

Les fouilles sont activement poursuivies. Hier matin, les pompiers ont découvert sous les décombres encore fumants, un corps calciné. Il n'a pas été possible, jusqu'ici, d'identifier cette victime.

Les sauveteurs ont trouvé également une montre dont les aiguilles se sont arrêtées à minuit.

LES OBSÈQUES DES VICTIMES

Le service funèbre, suivi de l'inhumation, des victimes de l'incendie de l'école normale de Nivelles sera célébré, aux frais de l'Etat, lundi prochain 9 février, à dix heures, à la collégiale de Sainte-Gertrude. La levée des corps aura lieu à l'hôtel de ville, à neuf heures et demie.

Petite Correspondance

LES 50 0/0 AUX PROPRIÉTAIRES. — L'article 29 de la loi du 9 mars 1918 est ainsi conçu :

« Les bailleurs dont les locataires auront été exonérés en tout ou partie en vertu de la loi ou par suite de conventions librement consenties, auront droit à une indemnité servie par l'Etat, si en vertu des lois d'impôt général sur le revenu, ils ne sont pas assujettis à cet impôt en raison de la modicité de leur revenu net total annuel, ou si, étant assujettis à cet impôt, leur revenu net total annuel, réduction faite de tous abattements et déductions prévues par la loi, ne dépasse pas les chiffres suivants : 1. 5.000 francs dans toutes les communes de moins de 100.000 habitants ; 2. 8.000 francs dans les communes de 100.000 habitants et au-dessus ; 3. 10.000 francs à Paris et dans le département de la Seine.

» Le droit à indemnité pour pertes de loyer subies du 1er août 1914 au 31 décembre 1915, sera réglé d'après le montant du revenu imposé aux rôles de l'impôt général sur le revenu pour l'exercice 1916 ; le droit à indemnité pour pertes de loyers subies en 1916 sera réglé d'après le montant du revenu imposé en 1917, et ainsi de suite...

» L'indemnité sera de 50 0/0 des loyers dont le locataire aura été déchargé, sans qu'elle puisse, ajoutée à la portion des loyers demeurés exigibles, être inférieure aux charges de la propriété correspondant aux locaux ayant fait l'objet d'une exonération ou réduction, annuités des créances hypothécaires, impôts et assurances compris. En aucun cas, l'indemnité, ajoutée au revenu imposé à l'impôt général sur le revenu, ne pourra procurer aux bénéficiaires un émolument total annuel supérieur aux chiffres de revenu énumérés au deuxième alinéa du présent article.

» Seront assimilés aux propriétaires, les logeurs en garni dont les sous-locataires auront été exonérés, pourvu que le revenu net total annuel pour lequel ils ont été imposés, ne dépasse pas les chiffres indiqués au présent article.

» Les indemnités seront payées en dix termes annuels, sans toutefois que le premier terme puisse être inférieur à 1.000 francs, ou à la totalité de la créance, si celle-ci n'atteint pas le chiffre de 1.000 francs. Ce minimum ne sera exigible qu'à la première des demandes formées par le même propriétaire... Les termes non échus porteront intérêt à 5 p. 100 l'an. »

« Art. 30. — Les demandes en indemnités formées par les propriétaires seront, dans chaque département, adressées au directeur de l'Enregistrement, au plus tard dans l'année qui suivra les hostilités. (En pays envahis, dans l'année qui suit la promulgation de la loi spéciale à ces régions, c'est-à-dire le 25 octobre.)

» Dans le délai de deux mois, le directeur de l'Enregistrement fixera le montant de l'indemnité. »

Poilu 162. — **S.T. 11.** — Voyez le secrétariat de la Société de Crédit Immobilier de Lille, salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille. —— **G.R.V. 19.** — Il n'y a plus de permission dite de détente. C'est maintenant le régime d'avant-guerre. —— **Lecteur ancien 277.** — Au dépôt : primes de 15 fr. Vous y avez droit si vous avez plus de 3 mois de service. —— **J'attends encore 61e.** — 1. Ecrivez au ministre ; 2. Non, c'est à 15 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 8 février 1920. N° 142.

Le Fils de l'Espionne

Grand roman patriotique par MARC MARIO

Sœur Elisabeth avait elle-même signalé à l'orpheline les hospitalisés les plus dignes d'intérêt.

Elle lui avait fourni à plusieurs reprises l'occasion de faire du bien.

Déjà la religieuse savait, par ses longs entretiens avec Suzanne, tout ce qui la concernait, tout ce que la mort de son amie lui avait imposé, Suzanne avait dû continuer à mentir.

La supérieure des religieuses de Champtocé savait qu'elle était orpheline, que depuis moins d'un an elle avait perdu son père, mort à Buenos-Ayres, où elle avait vécu depuis l'âge de douze ans ; qu'elle était revenue en France quelque temps après et que M. Stéphen Rivière, le vieil ami de M. Giessen l'avait lui-même mis en relations avec sa riche cliente, Mme Roland-Beaupré.

Elle savait aussi, — c'est Elsa elle-même qui l'avait dit à sœur Elisabeth, — que Suzanne était fiancée au fils de M. Rivière, officier payeur aux armées.

Maintenant l'orpheline parlait à la religieuse de Georges d'Alban.

Elle avait senti le besoin d'expliquer à cette maternelle confidente le lien qui s'était formé dès l'enfance entre elle et ce jeune officier d'aujourd'hui.

— Ma surprise a été bien vive, ma sœur, lorsque j'ai entendu le nom de M. d'Alban. J'étais si loin de le rencontrer ici.

« Madame d'Alban, expliqua-t-elle, était la meilleure et même la seule véritable amie de ma pauvre mère et l'affection qui unissait nos mères s'était étendue à nous deux.

— Une amitié d'enfance, dit sœur Elisabeth. Je l'avais déjà compris.

— Nous habitions Liége où mon père s'était établi après la guerre de 1870, lorsqu'il quitta Strasbourg, sa ville natale pour ne pas devenir allemand.

« Ma mère était d'origine belge, comme celle de M. d'Alban... Elles avaient été élevées ensemble et c'est de leur plus jeune âge que datait l'affection fraternelle qui les unissait.

« Pendant les vacances, Mme d'Alban venait chez nous, à Visé, où nous avions une charmante petite propriété de campagne.

« C'est là, à Visé, que nous avons fait notre première communion ensemble, Georges et moi, dans cette vieille église que les Allemands ont détruite aujourd'hui.

« Et l'année suivante, lorsque je perdis ma mère, mon père résolut de quitter la Belgique, et il m'emmena avec lui en Argentine, après avoir réalisé tout ce que nous possédions.

« J'avais toujours gardé en moi le souvenir de cet ami d'enfance, bien que les années l'eussent un peu atténué..., et lorsque je l'ai retrouvé ici, au moment où mes préoccupations nouvelles me détournaient à peu près complètement du passé, je vous assure que ce n'est pas sans émotion que la présence ici de M. d'Alban l'a fait revivre.

— Je comprends fort bien cela, ma chère enfant, dit sœur Elisabeth. Vous vous y attendiez si peu.

— Je n'avais plus entendu parler de la famille d'Alban, répondit Suzanne, depuis le jour où j'appris que Georges et sa sœur venaient à leur tour de perdre leur mère et qu'ils vivaient auprès de leur tante paternelle, Mme de Terral.

— Vous voyez comme la Providence dirige mystérieusement toutes choses, — dit la religieuse. C'est elle qui vous a conduits ici, l'un et l'autre, par des voies si différentes, afin de réparer à votre égard ce que les événements avaient causé... afin de placer ce jeune officier, qui s'est si vaillamment conduit, auprès de l'amie de son enfance et d'atténuer ainsi ses souffrances.

Et comme pour excuser son émotion qu'elle sentait devinée malgré elle, Suzanne ajouta :

— Lorsque j'ai su comment ce pauvre ami avait été blessé, j'ai éprouvé une peine profonde.

— C'est très compréhensible, fit sœur Elisabeth.

— Après tant d'années, nous retrouver tout à coup dans de si tristes conditions... lui, grièvement blessé...

— Il ne faut pas vous alarmer, ma chère enfant, sur le sort de M. d'Alban... J'ai ma vieille expérience, car j'en ai vu passer dans ma vie des blessés et des malades, et je peux vous affirmer qu'il n'a rien à redouter... Il ne court aucun danger, j'en suis sûre.

— Je le désire de tout mon cœur.

— L'opération qui est nécessaire sera faite par M. de Laurens lui-même, et c'est, vous le savez, l'un de nos plus habiles chirurgiens.

« Avant un mois, ce jeune officier sera complètement rétabli.

— Que le Ciel vous entende, ma sœur !...

Ainsi, maintenant, la situation était bien établie.

On savait le lien d'amitié remontant à l'enfance qui existait entre la jolie orpheline et le jeune officier de la salle Pau.

Mme Roland-Beaupré avait tenu à désigner toutes les salles installées dans son château pour les blessés, par les noms des grands généraux de la France et de ses alliés.

Les deux grandes salles du rez-de-chaussée, situées à droite et à gauche de l'entrée principale et donnant sur la terrasse, avaient reçu les noms de Joffre et d'Albert Ier ; tandis que celles qui leur étaient parallèles au rez-de-chaussée également, et qu'éclairaient de hautes fenêtres donnant sur le parc, étaient appelées la salle French et la salle Alexis.

Au premier, dans la partie droite du château, réservée aux officiers, on voyait au-dessus des portes, les noms de Foch, d'Esperey, de Castelnau, de Maunoury, d'Amade, de Galliéni, de Boué de Lapeyrère, etc., tandis que la partie gauche portait ceux de Kitchener, de Leman, de Patrick, de Jellicoe, de Brialmont, de Pierre de Serbie, de Lord Roberts, de Radko Dimitrieff, etc...

Il m'aime toujours..., je l'ai bien compris et j'en suis sûre, se dit de nouveau l'orpheline quand elle se retrouva seule.

Et cet amour qui venait de se révéler à elle, au milieu de son compatissant émoi lui apparaissait comme une situation sans issue.

— Pauvre ami !... — songeait-elle. — Il ne sait pas !... Ah ! si je pouvais lui dire la vérité !...

***

A l'« Hôtel du Pigeon Blanc », où elles étaient maintenant complètement installées, et même avec un certain confortable que les obligeants hôteliers s'étaient fait un devoir de réaliser pour de telles clientes, Geneviève, qui avait eu soin de s'informer tout de suite des heures de distribution du courrier, guettait l'arrivée du facteur.

Mme de Terral dévorait les journaux.

Philomène allait lui en prendre plusieurs dès qu'ils arrivaient : Le « Figaro », l'« Echo de Paris », le « Matin », et pour avoir aussi journellement encore des nouvelles, elle faisait acheter également le mieux informé des journaux locaux dont la « Dernière Heure » donnait les plus récentes informations avant l'arrivée des journaux de Paris.

Les nouvelles générales des différents théâtres de la guerre l'intéressaient évidemment et, depuis le début des hostilités, elle les avait suivies avec une patriotique passion, confiante en la victoire finale qui ne pouvait être que celle de la France et de ses nobles alliés contre les empires du centre qui avaient conçu ce dessein monstrueux d'asservir par la force l'Europe entière, le monde même, à leur orgueilleuse hégémonie, à leur monstrueuse cupidité.

Mais plus encore, en ce moment, ce que Mme de Terral cherchait dans les nouvelles de la guerre, c'est ce qui avait trait à l'armée dont faisait partie celui que Geneviève aimait, ce vaillant petit officier du régiment de La Tour d'Auvergne, qu'elle considérait déjà comme son fils.

Hélas ! le laconisme des informations de la presse, minutieusement passées au crible de la censure, n'étaient pas plus édifiantes que les communiqués officiels qui se cantonnaient exclusivement dans des généralités.

(A suivre.)